

FONDS D'AIDE POUR L'AGRICULTURE

DISPOSITIF EN FAVEUR DE L'INSTALLATION OU LA REPRISE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES



PLUS D'INFORMATIONS : AGRICULTURE@DLVA.FR OU

DLVA.fr

04 92 70 34 00

Le fonds d'aide pour l'agriculture vise à faciliter l'installation et la professionnalisation d'agriculteurs sur notre territoire, tout en garantissant une alimentation locale et de qualité.

Qui peut bénéficier de l'aide ?

Pour bénéficier de l'aide, l'entrepreneur doit :

- 1** Être âgé de 18 à 40 ans.
- 2** Avoir obtenu la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).
- 2** Réaliser sa première installation (dont reprises familiales).
- 4** Avoir son siège dans l'une des 25 communes de DLVAgglo.
- 5** Avoir au moins 60% de la Surface Agricole Utilisée sur le territoire de DLVAgglo.

Une installation facilitée, un terroir valorisé



Pour toute installation ou reprise*, une aide forfaitaire de 5 000 €



Bonifications cumulables



4 000 € pour les agriculteurs ne disposant pas de foncier.



3 000 € d'aide à l'investissement de départ (uniquement pour l'acquisition de matériel d'occasion).



2 000 € pour gratifier les démarches qualité SIQO (Labels AOC/AOP, IGP);



1 000 € pour encourager la transformation et/ou les circuits courts.

**Sous réserve d'éligibilité*



Attention, les dépenses ne doivent pas avoir été engagées avant le dépôt du dossier de demande de subvention. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Contacts :

Durance Luberon Verdon Agglomération
Service Développement économique
agriculture@dlva.fr - 04 92 70 35 64

DLVA.fr

04 92 70 34 00